Commune de PLOUÉZEC - Conseil Municipal du

Délibération N° DE_2025_107

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025
022-212202147-DE_2025_107-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 19

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Madame Christine FAVENNEC représentée par Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Madame Emmanuelle LE JEUNE représentée par Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 2.4 Création d'un budget annexe "Port de Bréhec" suite à la dissolution du SIVOM de Bréhec

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la dissolution du SIVOM de Bréhec à compter du 31 décembre 2025, il est nécessaire de créer un budget annexe pour gérer les mouillages de Bréhec.

Cette création permettra de :

- Assurer la continuité du service public lié aux mouillages.
- Maintenir la gestion administrative et financière des activités de mouillages.
- Garantir la transparence et la traçabilité des dépenses et recettes spécifiques à cette activité.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 et suivants ;
VU la délibération du 31 octobre2025 du SIVOM de Bréhec actant sa dissolution ;
VU la nécessité de maintenir la gestion des mouillages de Bréhec ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De créer un budget annexe intitulé "Port de Bréhec" à compter du 01 janvier 2026.
- D'affecter à ce budget annexe les recettes et dépenses spécifiques liées à la

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025
022-212202147-DE_2025_107-DE
A G E D I

gestion des mouillages de Bréhec.

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette création, y compris la signature de tous documents administratifs et financiers afférents.

La Secrétaire de séance,
Madame Joëlle BEAUVERGER

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC 22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.